

Berne, le 10 octobre 1881.

137.

Le Président  
de la  
Confédération Suisse

Monsieur le Ministre,

4632.

Pour répondre à votre honorée lettre d'hier,  
je commence par vous confirmer la teneur du télégramme  
que je vous ai adressé jeudi et qui était ainsi conçu :

„Légation suisse, Paris.“

(Chiffre) „Gouvernement français ayant exprimé désir de  
„voir prendre fin les discussions avec commissaires  
„suissees pour les diverses industries, discussions qui lui  
„paraissent ressembler plutôt à enquête industrielle,  
„mais ayant offert cependant d'entendre encore les  
„autres commissaires désignés par nous dans une  
„conférence qui pourrait avoir lieu lundi, nous avons  
„répondu :

„Les commissaires suisses pour traité de com-  
„merce ayant tout été entendus à l'exception d'un tout  
„petit nombre, rien n'est plus facile que de répondre

Monsieur J.-C. Kern,  
Ministre de la Confédération suisse,  
à Paris.

au



„ au désir du gouvernement français, et nous  
 „ avons par conséquent chargé M. Kern de  
 „ convoquer immédiatement ces derniers.  
 (non chiffré). Veuillez vous entendre directement avec  
 „ négociateurs français pour la fixation du  
 „ ou des jours qui conviendraient. ”  
 signé: Droz

J'ai bien reçu ensuite votre télégramme du  
 même jour, portant:

„ Président Confédération, Berne ”  
 „ Après entente avec commissaires français  
 „ séances sont fixées pour samedi et lundi. Geigy  
 „ arrive demain et les agriculteurs dimanche.  
 „ Légation suisse: Kern ”

Voici maintenant les informations complémen-  
 taires que, sur le désir que vous exprimez, je m'empresse  
 de vous faire parvenir.

Monsieur l'Ambassadeur Brago s'est présenté  
 chez moi jeudi matin et m'a exposé qu'il venait de  
 recevoir un long télégramme chiffré de son gouvernement,  
 le chargeant de faire une démarche verbale auprès de

moi.

moi. Le gouvernement français désirait me faire savoir que l'admission de commissaires suisses aux négociations, accordée pour être agréable au conseil fédéral et « par déférence pour M. Kern », commençait à présenter de sérieux inconvénients, attendu que les conférences diplomatiques tournaient à la commission d'enquête industrielle, dans laquelle une seule partie, les industriels suisses, était représentée. Les industriels français réclament vivement contre cette faveur accordée à la Suisse et qui est « contraire aux usages ». Le gouvernement français ne pensait pas, en consentant à ce que des experts suisses fussent entendus, que cela prendrait de telles proportions. Il ne veut pas troubler le conseil fédéral dans l'exécution des mesures qu'il a préparées pour la négociation du traité de commerce, et il consent volontiers à ce que les autres commissaires délégués pour les principales industries soient encore entendus, mais il exprime le désir que cette audition ait lieu promptement, pour laisser ensuite aux véritables négociateurs la discussion des intérêts en présence et restituer aux conférences leur caractère diplomatique.

J'ai répondu à Monsieur Brago que le mode  
 adopté d'un commun accord n'était pas contraire  
 aux usages et qu'en 1864 la même marche avait été  
 suivie. Rien n'empêchait les négociateurs français  
 de s'adjoindre aussi des experts, et je crois ne pas me  
 tromper en disant que vous avez vous-même (Monsieur  
 Kern) exprimé à M. Fierard l'opinion qu'il vous  
 serait très-agréable de voir les hommes du métier des  
 deux pays en présence dans les conférences. Le gouverne-  
 ment français ne saurait perdre de vue que, sans  
 l'envoi de commissaires suisses, les négociations  
 auraient forcément traîné en longueur, puisque  
 nos négociateurs en titre, Messieurs Kern et Lardy,  
 auraient dû, sur chaque point technique controversé,  
 se procurer des renseignements et faire attendre les  
 réponses. Les négociateurs français étant des spécialistes  
 pour les questions de commerce et de douane, et pouvant  
 consulter aisément leurs industriels qu'ils ont pour  
 ainsi dire sous la main, ont un notable avantage qui ne  
 pourrait être compensé quelque peu que par la sage  
 mesure prise par le conseil fédéral et à laquelle le gouvernement  
 français avait donné son adhésion.

Au reste, ai-je ajouté, je ne méconnaiss pas que la marche suivie a pu présenter quelques inconvénients aux yeux du gouvernement français, mais il me paraît d'autant plus facile de tenir compte du désir exprimé que, si je ne me trompe, nous arrivons au bout des catégories qui doivent être discutées. Je vais voir à quoi la situation en est exactement au département du commerce, et je vous ferai connaître ma réponse dans la journée.

Après m'être entendu avec Monsieur Ruchonnet et avoir constaté qu'il n'y avait plus en effet que quatre commissaires à envoyer à Paris, M. M. Geigy, Demole, Schapmann et Fehr, j'ai expédié à M. Brago la réponse dont je vous ai immédiatement donné connaissance par le télégraphe.

Agrez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma considération distinguée.

Le Président de la Confédération:

